Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
CSN

unité en bref

No 9
Septembre 2018

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité en bref

Responsable : Manon Perron
Coordination : Jean-François Coutu
Montage : Nancy McDonald
Correction des textes : Michèle Delsemme
Pour abonnement : receptionccmm@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021

À l'agenda

Septembre
5
Assemblée générale

20-21
Trésorerie

24-25-26
Exécutif syndical I

Pour toutes les formations à venir, consultez le https://www.ccmm-csn.qc.ca/formations

Éditorial

Le temps des choix !

Dominique Daigneault
Présidente du CCMM-CSN

Quel bel été nous avons eu ! Chaud, ensoleillé… En fait, ce fut un bel été pour ceux et celles qui l'ont passé sur la plage, un *drink* à la main. Pour beaucoup d'autres, c'aura été un été éprouvant. Pour les gens qui habitent au dernier étage de leur immeuble et qui n'ont pas l'air climatisé ; pour les personnes âgées qui n'avaient plus l'énergie de s'aventurer hors de chez elles ; pour les gens qui travaillent à l'extérieur, dans les champs, sur les chantiers ou encore, ceux qui travaillent en usine et qui ont souffert de cette chaleur extrême.

L'année 2018 s'annonce comme étant l'une des plus chaudes jamais enregistrées sur la planète. En Europe du Nord, le mercure a dépassé les 30° au niveau du cercle polaire arctique. Au Québec, nous avons battu plusieurs records de chaleur au mois de juillet. Tous ces phénomènes découlent des changements climatiques dus aux gaz à effet de serre. Nous payons cher aujourd'hui les conséquences des choix faits hier. La situation continuera d'empirer si l'on ne change pas les choses en profondeur, en mettant fin à l'utilisation des énergies fossiles et, plus encore, en mettant un terme à nos systèmes économiques basés sur la surconsommation.

Parlant de choix, le 1er octobre prochain, les Québécoises et les Québécois voteront pour élire ceux et celles qui les représenteront à l'Assemblée nationale. Mais peut-on parler pleinement de choix démocratique lorsqu'exercé dans le mode de scrutin actuel ? Eh bien non ! En 2014, les libéraux ont obtenu 56 % des sièges avec 41 % des votes. Et on pourrait continuer longtemps à illustrer les distorsions induites par ce mode de scrutin. Celui-ci ne permet pas l'expression d'une véritable diversité de positions politiques. En mai dernier, les quatre partis de l'opposition ont signé une entente les engageant à abolir le présent mode de scrutin pour le remplacer par un mode de scrutin proportionnel mixte. Cette revendication fait partie de celles retenues par les membres du conseil central et, plus largement, de la CSN. Mais tant de partis ont promis cette réforme pour ensuite lui tourner le dos une fois au pouvoir… Espérons que cette fois-ci sera la bonne !

La démocratie ne se résume pas au fait de voter une fois à tous les quatre ans. Mais les choix que l'on fait lorsque l'on dépose son bulletin de vote dans l'urne ont des impacts majeurs sur nos conditions de vie. On n'a qu'à penser au massacre auquel s'est livré le gouvernement libéral en saccageant nos services publics et nos programmes sociaux. Autre exemple récent, en Ontario, après sa victoire, Doug Ford a annoncé qu'il ne donnerait pas suite à la promesse du gouvernement précédent, soit de hausser le salaire minimum à 15 $ dès le 1er janvier 2019, mettant fin abruptement aux espoirs portés par les militantes et les militants qui avait mené une lutte exemplaire pour obtenir ce gain. Il faut prendre le temps de s'informer sur les différentes plateformes portées par les partis politiques et voter selon nos valeurs et nos convictions. Le conseil central participera à une série d'initiatives, en collaboration avec ses alliés des autres groupes syndicaux et communautaires afin de faire avancer ses revendications. Vous en serez informé-es au cours des prochaines semaines.

En terminant, je ne peux m'empêcher de mentionner qu'au mois de juin prochain, les membres du conseil central seront conviés à un véritable exercice démocratique, soit la tenue de son 37e congrès. Nous vous tiendrons au courant des étapes à venir pour que les syndicats puissent participer pleinement à la détermination des grandes orientations du conseil central pour son prochain mandat… en toute démocratie !

Une victoire historique

Les travailleuses et travailleurs de l'Accueil Bonneau ont obtenu par leur solidarité et leur mobilisation une première convention collective en 140 ans d'histoire de l'institution. Cette convention a tout pour devenir la référence dans le milieu communautaire.

Le syndicat a réussi à regrouper les différents secteurs et métiers. De la cuisine aux bureaux en passant par les travailleuses et travailleurs sociaux, l'entretien et l'informatique, c'est ensemble, par leur solidarité, qu'ils marquent la petite histoire de ce secteur.

À tous les chapitres ces syndiqué-es ont réussi non seulement à reprendre à leur compte les textes acquis par les autres syndiqué-es de ce secteur, mais ils ont obtenu des avancées importantes.

15 $ l'heure minimum et bien plus

Le syndicat de l'Accueil Bonneau a voulu s'inscrire dans la bataille du 15 $ l'heure minimum. Ainsi donc, les salaires des plus bas salarié-es sont largement augmentés passant de 12,01 $ l'heure, à 14,50 $ l'heure, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2018, pour atteindre 14,75 $ le 1er janvier 2019, et 15,01 $ en 2020.

Le syndicat a obtenu une nouvelle échelle de salaires ou chaque personne syndiquée est insérée dans la nouvelle échelle selon son rang d'ancienneté. Cette nouvelle échelle offre une moyenne de 4,75 % d'augmentation salariale avec rétroactivité au 1er janvier 2018. Des syndiqué-es qui ont été défavorisés à leur embauche obtiennent entre 7 % et 21 % d'augmentation sur l'année 2018.

Pour les années 2019 et 2020 l'augmentation est de 4,5 % par année ce qui place les syndiqué-es de l'Accueil Bonneau très au-dessus des salaires de leur secteur.

La santé-sécurité et bien d'autres choses

Aux fins d'assurer la santé-sécurité des travailleuses et travailleurs, le syndicat a réussi à obtenir un seuil minimum de salarié-es présents « sur le plancher » qui correspond à 100 % des effectifs normaux. En milieu d'hébergement/orientation des itinérants, nous avons obtenu que le ratio actuel de 1 personne intervenante pour 26 itinérants soit le ratio maximum.

Voici quelques autres points saillants de cette convention :

- 12 jours de maladie ou personnels par année (1 jour par mois durant lequel la personne a travaillé au moins 5 jours);
- 4 semaines de vacances payées après 1 an – 5 semaines après 10 ans;
- Banque de temps supplémentaire accumulé à temps et demi;
- Un comité de santé-sécurité au travail (SST) conjoint et le pouvoir d'enquêter pour le représentant syndical, y compris de rencontrer les syndiqué-es sur le temps de travail, aux frais de l'employeur, lors des enquêtes de SST;
- Élaboration conjointe (patronale-syndicale) des tests d'aptitudes aux postes affichés/comité conjoint (syndiqué de l'équipe concernée et patron) pour l'administration et la correction des tests/remise au syndicat des copies des tests de toutes les personnes candidates en cas de contestation;
- Droit pour le syndicat de rencontrer les salariés pour des enquêtes de griefs pendant les heures de travail aux frais de l'employeur.

Les actions collectives solidaires et la détermination auront porté leurs fruits. Les syndiqué-es de l'Accueil Bonneau ont écrit une page d'histoire.

Jean-Pierre Daubois
Conseiller syndical FSSS-CSN

Défilé de la Fierté
solidaires pour la cause LGBT+ !

C'est sous le thème *Ma voix pour eux* que l'édition 2018 de Fierté Montréal s'est déroulée.

Le bleu, couleur qui symbolise la sérénité et l'harmonie, reflétait bien l'esprit dans lequel plus de 9 000 personnes ont marché pour rappeler qu'encore en 2018, il faut se battre contre les discriminations et les préjugés.

La semaine de la Fierté est une période de réjouissances et de reconnaissance de nos droits acquis, ici au Canada. Mais, il ne faut pas oublier que plusieurs LGBT+ sont encore persécutés dans leur pays.

Les membres du comité LGBT du CCMM–CSN et quelques membres des différents comités LGBT de la CSN ont assisté à plusieurs activités, dont des conférences sur différents sujets reliés aux réalités des personnes LGBT+, comme par exemple, chez les aîné-es.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons continuer à lutter pour nos droits.

En route vers 2019 !

Donald Picotte,

Responsable du comité LGBT du CCMM–CSN

Veuillez porter une attention particulière aux dates d'assemblées générales de cette année. L'assemblée intercalaire aura lieu le 7 novembre au soir ainsi que le 8 pendant la journée. Les assemblées de janvier et de mai n'auront pas lieu le 1er mercredi du mois, mais plutôt le 30 janvier et le 15 mai. Il n'y aura pas d'assemblée en février et assurément en juin puisque nous serons en congrès du 10 au 14 juin.

2018-2019	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019
Assemblée générale	5	3	7 (soir) et 8 (jour)	5	30		6	3	15	Congrès du CCMM 10 au 14

Assemblée spéciale sur les élections
19 septembre 2018 à 18 h 30